

ALAIN BOCQUET  
DÉPUTÉ-MAIRE  
DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

[jeanpaul.couche@gmail.com](mailto:jeanpaul.couche@gmail.com)

AB/CV/1674

Le 8 février 2013

Monsieur,


J'ai bien reçu votre mail m'informant de vos inquiétudes concernant la promotion et la sauvegarde des langues et cultures régionales et j'ai pris connaissance avec attention des éléments dont vous avez souhaité me faire part notamment le fait qu'aucune précision n'était apportée à ce sujet dans le projet de loi d'orientation et de programmation de l'école.

Dans le prolongement, je vous prie de trouver ci-joint, copie des démarches engagées auprès de Monsieur Vincent PEILLON, Ministre de l'Éducation nationale.

Je ne manquerai pas de vous faire parvenir les réponses qui me seront apportées.

J'ai par ailleurs communiqué vos observations et vos projets d'amendements aux membres de mon groupe parlementaire et vous assure de mon attention à ces enjeux.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.



Alain BOCQUET

ALAIN BOCQUET  
DÉPUTÉ-MAIRE  
DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Monsieur Vincent PEILLON  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

AB/CV/1673

Le 8 février 2013

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la prise en compte des langues et cultures régionales dans l'enseignement.

Celles-ci appartiennent au patrimoine français mais faute d'un cadre juridique précis leur promotion et leur sauvegarde sont aujourd'hui menacées et je m'étonne donc que les langues régionales ne semblent pas citées dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école.

Pourtant, en réponse à un parlementaire en septembre 2012, le ministère de la Culture précisait « qu'afin de mieux organiser la coexistence des langues régionales et du français, langue de la République, dans notre pays, une évolution du cadre légal pourrait se justifier ».

Et qu'en réponse à un autre parlementaire en novembre 2012, le même ministère affirmait que « La France mettra en œuvre le processus de ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, conformément à l'engagement du président de la République ».

C'est pourquoi, je vous remercie de vouloir bien confirmer l'engagement de l'Etat en faveur des langues régionales et de me préciser les prolongements que vous envisagerez de réserver afin de répondre aux légitimes inquiétudes à ce sujet.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



ALAIN BOCQUET